

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE 2022**



*DECEMBRE 2023*

**Madame la Directrice de l'Organisation Mondiale  
Contre la Torture (OMCT) – Bureau de Tunis**  
3 Rue Hassan Ibn Noomen, Cité Jardins, 1082 Tunis

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE 2022**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) – Bureau de Tunis qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 6 101 057 Dinars et un total des produits de 3 160 121 Dinars.

A notre avis, les états financiers, ci-joint, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NC 45.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

##### **3. Rapports de gestion**

La responsabilité des rapports de gestion (rapport moral et financier) incombe à la Direction de l'association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux rapports de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces rapports.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans les rapports de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire les rapports de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre ceux-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore, si les rapports de gestion semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les rapports de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NC 45, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

#### **5. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport sur l'audit des états financiers comportant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport sur l'audit des états financiers.



## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière et notamment les dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association OMCT – Bureau de Tunis. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction.

Notre examen n'a pas révélé des déficiences majeures en matière du respect des dispositions du décret-loi 2011-88 et du contrôle interne.



**Ahmed CHAABOUNI**

***P/C « Auditing & Consulting Worldwide »***

**Le commissaire aux comptes**

Tunis, le 8 décembre 2023



**OMCT – BUREAU DE TUNIS**  
ÉTATS FINANCIERS COMPARES DES EXERCICES  
CLOS LES 31 DECEMBRE 2022 ET 2021



**OMCT - Bureau de Tunis**  
**ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE**  
*Exercices clos les 31 décembre*  
*(En Dinars Tunisiens)*

		<b>Notes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	Liquidités et équivalents de liquidités	1	2 147 117	294 509
AC 3	Autres actifs courants	2	3 944 375	1 456 696
AC 7	Immobilisations financières	3	9 565	9 565
AC 8	Immobilisations incorporelles nettes	4	-	-
AC 9	Immobilisations corporelles nettes	5	-	-
<b><i>Total des actifs</i></b>			<b>6 101 057</b>	<b>1 760 770</b>
<b><u>PASSIFS et ACTIFS NETS</u></b>				
<b><u>Passifs</u></b>				
PA 2	Autres passifs courants	6	6 071 423	1 746 000
PA 3	Fournisseurs et comptes rattachés		29 634	14 770
<b><i>Total des passifs</i></b>			<b>6 101 057</b>	<b>1 760 770</b>
<b><u>Actifs nets</u></b>				
AN 4	Autres Actifs nets		-	-
AN 7	Excédent ou Déficit de l'exercice		-	-
<b><i>Total des actifs nets</i></b>			<b>-</b>	<b>-</b>
<b><i>Total des passifs et actifs nets</i></b>			<b>6 101 057</b>	<b>1 760 770</b>

**OMCT - Bureau de Tunis**  
**ETATS DES PRODUITS ET DES CHARGES**  
*Périodes allant des 1er janvier aux 31 décembre*  
*(En Dinars Tunisiens)*

	<b>Notes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>PRODUITS</u></b>			
PR 3	Subventions de fonctionnement	7 3 078 034	4 374 389
PR5	Autres apports	2 000	-
PR6	Produits des placements	80 087	-
<b><u>Total des produits</u></b>		<b>3 160 121</b>	<b>4 374 389</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
CH 1	Achats consommés de fournitures et approvisionnements	8 (957 757)	(1 044 391)
CH 2	Charges du personnel	(1 386 710)	(937 277)
CH 3	Dotations aux amortissements et aux provisions	9 (72 585)	(193 901)
CH 4	Autres charges courantes	10 (421 350)	(2 113 495)
CH 5	Charges financières nettes	(321 719)	(85 325)
<b><u>Total des charges</u></b>		<b>(3 160 121)</b>	<b>(4 374 389)</b>
<b><u>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>

**OMCT - Bureau de Tunis**  
**ETATS DES FLUX DE TRESORERIE**  
*Périodes allant des 1er janvier aux 31 décembre*  
*(En Dinars Tunisiens)*

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES COURANTES</u></b>		
F 3 Encaissement des subventions de fonctionnement	4 324 255	1 765 026
F 4 Encaissements d'autres revenus et apports	80 142	-
F5 Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	(1 147 336)	(921 606)
F6 Décaissements des rémunérations versées au personnel	(1 308 129)	(546 286)
F7 Autres décaissements des activités courantes	(82 598)	(425 175)
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i></b>	<b>1 866 334</b>	<b>(128 041)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>		
F 8 Décaissements sur acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	(13 726)	(78 172)
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i></b>	<b>(13 726)</b>	<b>(78 172)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 852 608</b>	<b>(206 213)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	294 509	500 722
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 147 117	294 509

# OMCT - Bureau de Tunis

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(En Dinars Tunisiens)

### I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) constitue la principale coalition internationale d'organisations non gouvernementales (ONG) luttant contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. Plus de 200 organisations à travers le monde sont affiliées à son réseau SOS-torture ainsi que plusieurs dizaines de milliers de correspondants, dans tous les pays, actifs en faveur de la protection et de la promotion des droits humains. En septembre 2011, l'OMCT a ouvert son bureau en Tunisie, privilégiant ainsi une approche de proximité avec ses partenaires locaux pour accompagner ces derniers dans la transition démocratique.

### II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec la norme comptable tunisienne « NCT 45 » relative aux associations partis politiques. Toutefois, le traitement comptable des immobilisations ainsi que les subventions d'équipement ayant servi à leur financement est décrit dans les notes sur les états financiers de ces rubriques.

### III. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

#### Note 1 : Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	2 022	2 021
Avoirs en banques	2 146 108	290 794
Avoirs en caisses	1 009	3 715
<b>Total</b>	<b>2 147 117</b>	<b>294 509</b>

#### Note 2 : Autres actifs courants

Désignation	2 022	2 021
OMCT Genève - Via OMCT Général	3 811 599	1 159 131
OMCT Genève - Charges engagées par Bureau de Tunis	22 600	22 600
Projet DC1T - Eur	104 375	255 268
Assurance Groupe	-	3 511
Charges constatées d'avance	-	15 386
Personnel, avances et acomptes	5 800	800
<b>Total</b>	<b>3 944 375</b>	<b>1 456 696</b>

### Note 3 : Immobilisations financières

Désignation	2 022	2 021
Caution de loyer	9 565	9 565
<b>Total</b>	<b>9 565</b>	<b>9 565</b>

### Note 4 : Immobilisations incorporelles nettes

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées parmi les charges de l'exercice de leur acquisition. parallèlement, les subventions reçues ayant servi au financement de ces immobilisations sont comptabilisées totalement en produits de l'exercice de leur encaissement.

Ce traitement comptable résulte du fait que ces immobilisations, financées par des subventions reçues de donateurs et de bailleurs de fonds, sont imputées analytiquement pour la totalité de leur prix d'achat sur les lignes budgétaires convenues avec ces donateurs.

A l'occasion de l'arrêté de l'exercice 2021, l'OMCT - Bureau de Tunis a comptabilisé ces immobilisations incorporelles parmi ses actifs en contrepartie de leurs amortissements pour un meilleur suivi comptable.

Ce traitement comptable n'a pas d'incidence sur le montant de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice, avec l'effet compensé des achats d'immobilisations et l'encaissement des subventions d'investissement.

Ci-après leur détail :

Désignation	2 022	2 021
Logiciels	6 604	6 604
Amortissements	(6 604)	(6 604)
<b>Total net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Note 5 : Immobilisations corporelles nettes

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées parmi les charges de l'exercice de leur acquisition. parallèlement, les subventions d'investissement ayant servi au financement de ces immobilisations sont comptabilisées totalement en produits de l'exercice de leur encaissement.

Ce traitement comptable résulte du fait que ces immobilisations, financées par des subventions reçues de donateurs et de bailleurs de fonds, sont imputées analytiquement pour la totalité de leur prix d'achat sur les lignes budgétaires convenues avec ces donateurs.

A l'occasion de l'arrêté de l'exercice 2021, l'OMCT - Bureau de Tunis a commencé à comptabiliser ces immobilisations corporelles parmi ses actifs en contrepartie de leurs amortissements pour un meilleur suivi comptable.

Ce traitement comptable n'a pas d'incidence sur le montant de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice, avec l'effet compensé des achats d'immobilisations et l'encaissement des subventions d'investissement.

Ci-après leur détail :

Désignation	2 022	2 021
Équipement de bureau	70 946	67 971
Matériel informatique	90 658	78 145
Amortissements	(161 604)	(146 116)
<b>Total net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Note 6 : Autres passifs courants**

Désignation	2 022	2 021
OMCT Genève - Via OMCT Général	5 582 629	1 326 364
Provisions pour congés payés au personnel	380 169	323 072
CNSS	58 566	55 264
Etat, impôts et taxes	29 443	35 103
Charges à payer	-	6 000
Autres	20 616	197
<b>Total</b>	<b>6 071 423</b>	<b>1 746 000</b>

**Note 7 : Subventions de fonctionnement**

Désignation	2 022	2 021
Fonds reçus et paiements directs de OMCT Genève	2 611 168	3 595 909
Fonds reçus de OHCHR	206 011	166 902
Fonds reçus de ASF	-	32 930
Fonds reçus de l'Union Européenne	70 366	269 554
Fonds reçus de WKV Stuttgart	-	1 924
Répartition de charges administratives financées (produits)	190 489	307 170
<b>Total</b>	<b>3 078 034</b>	<b>4 374 389</b>

**Note 8 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements**

Désignation	2 022	2 021
Répartition de charges administratives financées (Charges)	190 492	307 170
Honoraires experts et intermédiaires	385 726	424 014
Frais de tenue des réunions et ateliers	289 149	205 006
Aides aux victimes	66 581	68 559
Autres	25 811	39 642
<b>Total</b>	<b>957 757</b>	<b>1 044 391</b>

**Note 9 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Désignation	2 022	2 021
Dotations aux amortissements des immobilisations	15 487	78 172
Dotations aux provisions pour congés payés au personnel	57 098	115 729
<b>Total</b>	<b>72 585</b>	<b>193 901</b>

**Note 10 : Autres charges courantes**

Désignation	2 022	2 021
Dons et subventions accordés	16 246	991 425
Rémunérations d'intermédiaires	7 786	853 355
Loyers	93 790	98 443
Missions et déplacements	154 546	69 861
Impressions et communications	112 134	46 084
Frais postaux et de télécommunication	21 703	23 613
Autres	15 145	30 714
<b>Total</b>	<b>421 350</b>	<b>2 113 495</b>